

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
CC_2021_215**

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCOQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 novembre 2021, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION 4

ECLAIRAGE PUBLIC

Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'OSTRICOURT pour la rénovation de travaux d'éclairage public du lotissement Pierre Mendès-France

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 37
Suppléant présent : 0
Procurations : 11

Nombre de votants : 48

Présents à partir de la délibération CC_2021_214 :

Titulaires présents : 36
Suppléants présents : 0
Procurations : 12

Nombre de votants : 48

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSSÉ, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président, procuration à Frédéric MINET
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY

Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021

COMMISSION 4

ECLAIRAGE PUBLIC

Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'OSTRICOURT pour la rénovation de travaux d'éclairage public du lotissement Pierre Mendès-France

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral daté du 31 décembre 2015 relative à la modification des compétences de la Pévèle Carembault.

Considérant que la Communauté de communes à la compétence « ECLAIRAGE PUBLIC »

Dans le cadre de sa compétence ECLAIRAGE PUBLIC, la communauté de communes exerce la compétence « G6 – travaux d'investissement qui correspondent à des exigences normatives, de renouvellement ou d'extension du parc ».

Considérant que la commune souhaitant exercer elle-même les travaux, il convient de prévoir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la Pévèle Carembault au profit de la Commune.

Que cette convention prévoit les conditions dans lesquelles la Commune exerce la compétence en lieu et place de la Pévèle Carembault.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- ***D'autoriser son Président à signer, avec Monsieur le Maire d'OSTRICOURT, signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'OSTRICOURT pour les travaux du lotissement Pierre Mendès-France,***
- ***D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOURT

